

Demande de Logement

De nombreuses options sont à votre disposition pour vous loger pendant vos études en France. Vous aurez le choix entre un logement dans le secteur public ou dans le privé, en résidence étudiante ou en appartement, seul ou en colocation, dans une chambre chez l'habitant ou dans un logement indépendant : l'essentiel pour connaître les démarches nécessaires.

Résidences Crous

Le Crous met à la disposition des étudiants, sous conditions de ressources, des chambres dans des résidences universitaires traditionnelles ou conventionnées (studios) à des prix intéressants. Ces chambres ouvrent droit au bénéfice de l'**ALS** (allocation de logement social) ou de l'**APL** (aide personnalisée au logement).

L'accès aux résidences CROUS est réservé aux jeunes ayant un dossier étudiant (DSE) validé.

Les chambres et appartements sont proposés selon un ordre de classement lié à l'indice social, en fonction des demandes et des capacités d'accueil.

Résidences Étudiantes Privées

Dans de nombreuses villes étudiantes, il existe en parallèle des résidences universitaires, des résidences privées conçues spécifiquement pour les étudiants. En plus d'avoir accès à une chambre, un studio ou un petit appartement, les étudiants peuvent bénéficier de différents services (laverie, wifi ou autres connexions Internet, ménage, accès à des salles de sport, etc.). Le coût est bien plus élevé que pour une résidence universitaire car souvent plus haut de gamme (taille plus grande des chambres/logements, plus de matériels et services ou de meilleure qualité, etc.).

Se renseigner sur Adele, Studapart, CampusFrance.

Lokaviz

Lokaviz est une plateforme gérée par les Crous qui répertorie des offres de logements de particuliers (chambre, studios, appartements, colocation) de toute la France.

Pour accéder aux coordonnées des propriétaires et pouvoir ainsi les contacter, vous devez vous connecter avec votre compte [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr).

Foyers d'étudiants et de jeunes (FJT)

Un Foyer de jeunes travailleurs (FJT) est une solution d'habitat social transitoire, destinée à des personnes de moins de 30 ans au démarrage de la vie professionnelle (apprentis, stagiaires, salariés), leur apportant un accompagnement et des services tels que laverie, restauration, activités culturelles et sportives. Des étudiants peuvent y être accueillis par dérogation. Le FJT est généralement une résidence offrant de petits logements meublés privés et des espaces collectifs, avec un accueil par des conseillers compétents en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Se renseigner sur ALJT, CLJT, HabitatJeunes.

Colocation

Comme se loger coûte cher, il est possible d'avoir accès à des logements plus grands, mieux situés ou plus équipés en se regroupant à plusieurs et en vivant en colocation. C'est un mode d'habitat qui plaît beaucoup aux étudiants ou aux jeunes travailleurs. C'est une manière de partager les frais (loyer, mais aussi assurance habitation, forfait Internet, facture d'eau, facture d'électricité, etc.). C'est également une bonne solution pour faire rapidement des rencontres et découvrir ou faire découvrir la ville et ses animations.

Se renseigner sur Studapart, LaCartedesColocs, Appartager, Cohebergement, Whoomies.

Aides disponibles

CAF : APL, AFL, ASL

ACTION LOGEMENT : Visale, Avance Loca-pass, Aide Mobili-jeune, FSL

Dispositif de garantie hors Visale : **Garantme**